



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION

### COMMUNIQUÉ DE LA TOUSSAINT 2019.

#### **La FFC ouvre le débat**

**En cette période de Toussaint, les médias portent une attention particulière au funéraire : sur les modes d'obsèques, sur l'emploi croissant du numérique, sur les différents problèmes d'actualité (prix, récupération des métaux, forêt cinéraire...).**

Aujourd'hui, la Fédération Française de Crémation (FFC) pose les bases d'un débat public, et propose des solutions concrètes pour une meilleure protection des familles, dans ce domaine où chacun a été ou sera concerné : la mort, les obsèques, le deuil.

Les trois propositions ci-dessous passeront sans doute inaperçues, mais, si elles étaient retenues et étudiées par les autorités, ce serait une révolution dans le monde funéraire.

#### **La mise en place d'une autorité de protection des familles**

L'absence de cette autorité a été relevée par la Cour des comptes dans son rapport 2019. La FFC demande que l'État instaure cette autorité de surveillance et de protection des familles. Celles-ci sont très vulnérables lors du décès d'un proche. Or, les affirmations parfois erronées, les abus tarifaires, les litiges existent dans le domaine du funéraire. Pour la FFC, cette autorité de protection, à laquelle elle veut bien prendre part, doit être neutre, labellisée... et financée par l'État.

#### **Un "package" funéraire minimal pour tous, pris en charge par l'État**

Ce "package" comprendrait la prise en charge des prestations "obligatoires", via la Sécurité Sociale et/ou les mutuelles. Pourquoi pas la même solidarité autour de la mort que pour la naissance ? Naturellement, les autres prestations obsèques, dites "facultatives" (cérémonie, fleurs, avis de décès, soins de conservation, caveau...), resteraient à la charge des familles. En tout cas, cela permettrait une certaine égalité, une dignité des obsèques et, sans aucun doute, une modération de la hausse des prix et des factures restant à charge.

#### **Le financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources**

Récemment, la question s'est posée de l'argent issu du traitement des matériaux divers issus des crémations (prothèses diverses, bijoux). Puisque cela manque de transparence et de chiffrage global, la FFC pose clairement la question : Pourquoi le produit de ces "recyclages" ne bénéficierait-il pas au financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources ? Cela contribuerait encore à la transparence et à la solidarité.

Dignité, solidarité, égalité, transparence. Voilà les maîtres-mots de notre positionnement en 2019, pour que la mort soit plus juste, et plus seulement une affaire financière.

**Frédérique Plaisant  
Présidente de la FFC  
Membre du CNOF**

Fédération Française de Crémation  
50 rue Rodier Boite Postale 41109  
75423 PARIS Cedex 09